

# A 16 ans, elle accouche dans sa chambre et, prise de panique, étrangle le bébé avant de le mettre dans un sac plastique

vm varmatin.com /justice/a-16-ans-elle-accouche-dans-sa-chambre-et-prise-de-panique-etrangle-le-bebe-avant-de-le-mettre-dans-un-sac-plastique-122957

20/03/2017



Cette affaire d'infanticide, dossier particulièrement douloureux, où les ressorts psychologiques semblent essentiels, est examinée à partir d'aujourd'hui par la cour d'assises des mineurs, l'accusée étant âgée de 16 ans au moment des faits.

C'est le conseiller Patrick Veron qui présidera les débats au cours de cette première semaine. La session en comptera deux autres, jusqu'au 7 avril, sous la présidence du conseiller François Guyon, pour juger six procès au total.

## **Elle ne voulait pas être mère**

Début mai 2015 à Solliès-Pont, dans le sac plastique, accroché sous le rebord de la fenêtre de Marie, une lycéenne de 16 ans, il y avait le corps d'un nouveau-né en état de décomposition. La jeune fille a avoué à sa mère que ce bébé était le sien, qu'elle avait accouché seule dans sa chambre quinze jours auparavant.

Marie a expliqué dans le courant de l'enquête que, par honte, elle avait caché sa grossesse précoce. Elle avait envisagé un avortement, mais avait laissé passer le délai légal. Elle avait mené sa grossesse à son terme, sans réfléchir à ce qu'elle ferait de l'enfant à naître. Le moment venu, au milieu de la nuit, elle avait mis au monde une petite fille, et prise de panique, elle l'avait étranglée avant son premier cri.

Il semble que personne dans son entourage n'ait soupçonné son état, qui a été mis sur le compte de l'embonpoint.

Dans cette affaire très pénible, les experts psychiatre et psychologue seront sans doute d'un grand secours pour aider la cour à prendre sa décision. Me Anne-Claude Dunan plaidera en défense.